



La désistance à la violence conjugale

par Denis Laroche

Des efforts considérables ont été consentis pour mesurer la prévalence de la violence conjugale, de même que les répercussions physiques ou psychologiques de telles agressions. Cependant, de façon paradoxale, les enquêtes et les études sur la violence conjugale esquivent presque complètement la question primordiale – déterminer quand et comment survient l'interruption de la violence conjugale – et il existe peu de données à ce sujet (Walby et Myhill, 2001 : 517).

Le concept de désistance fait référence à l'interruption d'une conduite criminelle (Feld et Straus, 1990 : 492). Plus précisément, dans le cas de la violence conjugale, la personne ayant déjà été victime d'agression rapporte la désistance de son conjoint ou d'un ex-conjoint durant une période plus ou moins prolongée. Feld et Straus (1990 : 492) considèrent qu'il y a désistance à la violence conjugale dès lors qu'une personne a été exempte de tout acte de violence pendant un an, peu importe la raison de cette situation, sauf l'invalidité de l'agresseur. De même, Johnson et Leone (2003 : 13) estiment que l'absence de violence au cours des 12 mois précédant l'enquête constitue un indicateur acceptable de la désistance.

Walby et Myhill (2001 : 518) précisent que le calcul du taux de désistance nécessite la collecte de renseignements sur le moment où est survenu le premier incident rapporté par les victimes et sur le moment où s'est produit l'incident le plus récent qu'elles ont subi. L'enquête sur la violence envers les femmes (EVEF), menée en 1993 par Statistique Canada

avec un échantillon représentatif de femmes de 18 ans et plus, a fait la collecte de ces deux éléments d'information. Comme l'EVEF a mesuré la prévalence de la violence conjugale depuis le début de l'union avec le conjoint actuel, il est possible d'évaluer la désistance sur des périodes plus longues que 12 mois, notamment chez les victimes qui vivent avec leur conjoint depuis 5 ans et plus (ou 10 ans et plus).

Désistance rapportée par les femmes victimes du conjoint actuel

Le tableau de la page 3 présente plusieurs taux de désistance calculés en fonction de durées différentes. Pour établir ces taux, il suffit de faire le rapport entre le nombre de victimes qui ont rapporté que l'incident le plus récent était survenu avant la période de désistance considérée (cellules ombrées), c'est-à-dire le numérateur de la proportion, et le total des femmes victimes de violence conjugale, c'est-à-dire le dénominateur de la proportion. Cependant, pour obtenir le taux exact de la désistance, il faut soustraire du total des victimes le nombre de femmes qui ont rapporté que le premier incident de violence conjugale était survenu durant la période de désistance considérée. À titre d'exemple, si l'on veut établir la désistance sur une période de 12 mois, les personnes victimes d'un premier incident durant ce laps de temps devront être retirées du total des victimes.

Un premier taux mesure la désistance d'une durée d'au moins 12 mois chez les femmes victimes de violence conjugale de la part du conjoint actuel. Au Québec, sur 221 600 de ces victimes depuis le

début de leur union, 170 100 déclarent que l'incident le plus récent est survenu avant les 12 mois précédents. Chez les 51 500 femmes qui rapportent que l'incident le plus récent s'est produit au cours des 12 mois précédents, environ 27 800 déclarent que le premier incident de violence conjugale est survenu au cours de cette même période. En déduisant ce nombre du dénominateur, il en résulte que 193 800 femmes ont subi un premier incident de violence avant les 12 mois précédents; parmi ces dernières, 170 100 ne rapportent pas d'incident au cours des 12 derniers mois, soit un taux de désistance de 12 mois et plus de 88 %. Au Canada, le taux obtenu est comparable et il se situe à 89 % en 1993.

Le calcul de ce premier taux de désistance ne tient pas compte de la durée de l'union, car il peut inclure des femmes qui ont été victimes de violence avant le début de cette union. Afin de vérifier si un tel facteur était susceptible d'influencer les résultats obtenus, un deuxième taux de désistance a été recalculé en excluant cette fois les répondantes dont l'union durait depuis moins d'une année au moment de l'enquête. Dans ce cas, le taux de désistance de 12 mois et plus s'établit à 87 % au Québec et à 89 % au Canada.

Il se peut que les taux élevés de désistance de 12 mois et plus, établis en fonction de la durée complète de l'union avec le conjoint actuel, résultent d'une

La désistance rapportée par les hommes et les femmes victimes de violence conjugale fera partie des sujets traités dans un rapport produit à partir des données de l'Enquête sociale générale 1999 intitulé *La violence conjugale envers les hommes et les femmes au Québec et au Canada, 1999*, que publiera prochainement l'Institut de la statistique du Québec.

Table des matières

La désistance à la violence conjugale	1
Travailler à temps partiel à défaut de mieux	4
Évolution de l'accessibilité financière à l'habitation au Canada entre 1981 et 2001	6

sélection des cas les plus favorables sur une très longue période et que les situations de violence conjugale récurrente auront amené une proportion élevée de femmes à rompre avec leur conjoint.

Les données de la première ligne du tableau permettent aussi le calcul d'un taux de désistance de 12 mois et plus sur une période plus courte afin d'atténuer cet effet de sélection. Ainsi, au Québec, 121 600 femmes de 18 ans et plus ont répondu que l'incident le plus récent s'était produit au cours des cinq années précédant l'enquête. Chez les 51 500 femmes qui rapportent de la violence au cours des 12 derniers mois, environ 27 800 déclarent que le premier incident de violence conjugale est survenu au cours de cette même période. Par conséquent, chez les 93 800 femmes qui ont subi un premier incident avant les 12 mois précédents, 70 100 ne rapportent pas de violence au cours des 12 derniers mois, soit un taux de désistance de 12 mois et plus de 75 %. Au Canada, le taux correspondant de désistance est de 76 %.

Les données de l'EVEF offrent aussi la possibilité de calculer un taux de désistance de cinq ans et plus chez les femmes dont l'union avec le conjoint actuel dure depuis plus de cinq ans. Dans ce groupe, sur les 176 700 victimes de violence depuis le début de leur relation avec le conjoint actuel, il se trouve 99 100 femmes pour lesquelles l'incident le plus récent est antérieur aux cinq dernières années. Chez les 77 600 femmes qui rapportent de la violence au cours des cinq dernières années, environ 45 200 déclarent que le premier incident de violence conjugale est survenu au cours de cette même période. Dans ce cas, chez les 131 500 femmes qui ont subi un premier incident de violence avant les cinq dernières années, 99 100 ne rapportent pas d'incident au cours des cinq dernières années, soit un taux de désistance de 75 %. Au Canada, le taux de désistance de cinq ans et plus est comparable et il se situe à 75 %.

Un exercice du même genre concerne les femmes dont l'union avec le conjoint actuel dure depuis plus de 10 ans. Dans ce groupe, 141 900 femmes ont été victimes de leur conjoint actuel au cours de leur union. De ce nombre, 64 000 environ ne déclarent pas d'incident de violence pendant les 10 dernières années

et 56 400 femmes ont été victimes d'un premier incident au cours des 10 dernières années. Par conséquent, chez les 85 500 femmes qui rapportent un premier incident de violence avant les 10 dernières années, 64 000 ne déclarent aucun incident au cours des 10 dernières années, soit un taux de désistance de 10 ans et plus de 75 %. Au Canada, le taux correspondant est de 69 %.

Ces résultats semblent indiquer que les femmes qui poursuivent leur relation avec un conjoint ayant déjà commis au moins un acte de violence sont parvenues, dans une proportion élevée, à dissuader celui-ci d'une manière durable de recourir à la violence. Les cohortes des unions formées depuis 5 ans et plus (ou 10 ans et plus) ont sans doute fait l'objet d'une forte attrition des unions marquées par des incidents de violence passés et, dans ce cas, les taux de désistance observés portent sur les cas les plus favorables. Ainsi, chez l'ensemble des victimes d'un conjoint actuel ou d'un ex-conjoint pour lesquelles l'incident le plus récent est survenu il y a 10 ans et plus, environ 80 % attribuent l'agression à un ex-conjoint; si l'incident le plus récent est survenu entre un et cinq ans, la proportion est d'environ 61 %.

Désistance rapportée par les femmes victimes d'un ex-conjoint

Il serait tout aussi important d'établir avec la même précision le taux de la désistance à la violence conjugale rapportée par les femmes victimes d'un ex-conjoint. Cependant, lors de l'EVEF de 1993, Statistique Canada a omis de demander à quel moment était survenu le premier incident de violence conjugale. Cette omission empêche d'exclure du calcul de la désistance les victimes d'un premier incident survenu durant la période considérée.

Il est néanmoins possible d'avoir un bon aperçu de la désistance à la violence envers les femmes victimes d'un ex-conjoint. Ainsi, au Québec, 403 000 femmes ont déclaré en 1993 avoir été victimes d'un ex-conjoint au cours de l'union avec celui-ci ou après la rupture de cette relation. Environ 374 600 victimes rapportent que l'incident le plus récent infligé par un ex-conjoint s'est produit avant les 12 mois précédents et le taux de désistance de 12 mois et plus

de la part d'un ex-conjoint s'élève à 93 %. Il s'agit d'un minimum, car si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint, dans le cas où l'incident le plus récent s'est produit au cours des 12 mois précédents, était importante (50 % et plus des victimes d'incident au cours de cette période), le taux de désistance augmenterait alors jusqu'à 96 % et plus. Au Canada, le taux de désistance de 12 mois et plus de la part d'un ex-conjoint s'établit à au moins 94 % et il pourrait s'élever à 97 % et plus, si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint était de 50 % et plus chez les victimes d'incidents au cours des 12 mois précédents.

Cependant, un taux de désistance de 12 mois aussi élevé ne constitue pas nécessairement un indicateur fiable de la rapidité avec laquelle s'interrompt la violence conjugale, une fois l'union dissoute. Pour établir de tels indicateurs, il faudrait demander aux personnes ayant un ex-conjoint de préciser, en plus du moment du premier incident, le moment où est survenue la rupture de l'union, de sorte que l'on pourrait calculer des taux de désistance chez les personnes dont l'union a pris fin 5 ans auparavant (ou 10 ans et plus).

À titre d'exemple, il est possible d'établir un taux approximatif de désistance de 12 mois et plus chez les seules femmes qui font état d'au moins un incident au cours des cinq dernières années. Au Québec, 130 800 femmes ont été victimes d'au moins un incident de la part d'un ex-conjoint au cours des cinq années précédentes. De ce nombre, 102 400 ne rapportent pas d'incident de violence de la part d'un ex-conjoint au cours des 12 mois précédents, soit un taux de désistance d'au moins 78 %. Ce taux pourrait s'élever à 88 % et plus, si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint était de 50 % et plus lorsque l'incident le plus récent est survenu au cours des 12 mois précédents. Au Canada, le taux correspondant est de 80 % et il pourrait atteindre 89 % et plus, si la proportion des victimes d'un premier incident de violence de la part d'un ex-conjoint était de 50 % et plus quand l'incident le plus récent s'est produit au cours des 12 mois précédents.

Prévalence de la violence selon le moment de l'incident le plus récent et taux de désistance envers les femmes âgées de 18 ans et plus, victimes de violence de la part du conjoint ou d'un ex-conjoint, Québec et Canada, 1993

Durée de la désistance	Premier incident ¹	Incident le plus récent				Total	Désistance	
		Moins de 12 mois	De un à cinq ans	De six à dix ans	Dix ans ou plus ou Ne sait pas		Dénominateur	Taux
	n				n			%
Québec								
Désistance de la part du conjoint actuel								
Douze mois et plus; toutes les victimes	27 800	51 500	70 100	33 900	66 100	221 600	193 800	88
Douze mois et plus; unions de un an et plus	22 200	45 900	64 500	33 900	66 100	210 400	188 200	87
Cinq ans et plus; unions de cinq ans et plus	45 200	25 800	51 800	33 000	66 100	176 700	131 500	75
Dix ans et plus; unions de dix ans et plus	56 400	15 100	32 300	30 405	64 000	141 900	85 500	75
Désistance de la part d'un ex-conjoint								
Douze mois et plus; toutes les victimes	28 400	102 400	73 700	198 500	403 000	403 000	93
Canada								
Désistance de la part du conjoint actuel								
Douze mois et plus; toutes les victimes ²	100 700	200 500	322 900	178 600	318 200	1 020 300	919 510	89
Douze mois et plus; unions de un an et plus ²	85 800	184 800	312 200	177 900	318 200	993 100	907 340	89
Cinq ans et plus; unions de cinq ans et plus ²	198 000	117 400	245 700	173 500	316 000	852 600	654 646	75
Dix ans et plus; unions de dix ans et plus ²	238 500	69 300	166 300	30 405	304 700	682 600	444 163	69
Désistance de la part d'un ex-conjoint								
Douze mois et plus; toutes les victimes	113 600	462 100	359 300	845 800	1 780 800	1 780 809	94

1. Victimes pour lesquelles le premier incident est survenu au cours de la période de désistance considérée.
 2. En matière de désistance parmi toutes les victimes, parmi les unions de un an et plus et parmi les unions de cinq ans et plus, environ 2 670 femmes victimes de violence sont classées « Sans objet » concernant la variable « Incident le plus récent ». Ces victimes sont regroupées avec celles qui ont mentionné que l'incident le plus récent était survenu plus de 10 ans auparavant. Parmi les unions de 10 ans et plus, environ 2 145 femmes victimes de violence sont classées « Sans objet » concernant la variable « Incident le plus récent ». Ces personnes ont été regroupées avec celles qui ont mentionné que l'incident le plus récent était survenu plus de 10 ans auparavant.
 3. Les résultats ont été arrondis à la centaine la plus rapprochée.
 Source : Statistique Canada, *Enquête sur la violence envers les femmes, 1993*, fichier de microdonnées.

Références :

FELD, Scott L., et Murray A. STRAUS (1990). « Escalation and Desistance from Wife Assault in Marriage, dans Murray A. STRAUS et Richard J. GELLES (dir.), *Physical Violence in American Families. Risk Factors and Adaptations to Violence in 8,145 Families*, New Brunswick (É.-U.), Transaction Publishers, p. 489-505.

JOHNSON, Michael P, et Janel M. LEONE (2003). *The Differential Effect of Intimate Terrorism and Situational Couple Violence. Findings from the National Violence Against Women Survey*, revision of a paper presented at the Tenth International Conference on Personal Relationships, Brisbane (Australie), juillet 2000, [32 p.], [En ligne] : <http://www.personal.psu.edu/faculty/m/p/mpj/JF103.html> (page consultée le 10 août 2003).

WALBY, Sylvia, et Andrew MYHILL (2001). « New Survey Methodologies in Researching Violence Against Women », *British Journal of Criminology*, vol. 41, n° 3, p. 502-522, [En ligne] : <http://bjc.oupjournals.org/cgi/reprint/41/3/502.pdf> (page consultée le 10 août 2003).

Travailler à temps partiel à défaut de mieux

par Suzanne Asselin

Au Québec, en 2002, la part des travailleurs à temps partiel (moins de 30 heures par semaine) s'élève à 17,7 %, soit 627 600. De ce nombre, on estime que 180 900 travailleurs considèrent que ce statut d'emploi n'est pas désiré et qu'ils préféreraient travailler à temps plein. La cause en serait un marché du travail qui ne semble pas offrir suffisamment d'emplois à temps plein ou des emplois à temps plein qui leur conviennent. Qui sont-ils?

Le travail à temps partiel non désiré lié à l'offre d'emploi est pris en compte lorsque le travailleur déclare une raison qui n'est pas liée à sa situation personnelle. Ainsi, sont inclus les travailleurs occupant un emploi à temps partiel non désiré en raison d'un marché du travail moins prospère (conjoncture économique¹) : la réduction d'heures pour abaisser les coûts de production, le manque de travail, une diminution des commandes ou le réoutillage. D'autres cas existent où des travailleurs à temps partiel n'arrivent pas à trouver un emploi à temps plein malgré leur désir d'occuper un emploi de 30 heures et plus. Dans cette dernière catégorie, on exclut toute situation relevant de la non-disponibilité du travailleur qui ne pourrait accepter un poste à temps plein en raison de sa situation personnelle : obligations familiales, soins des enfants, maladie ou incapacité, poursuite des études ou autres raisons. L'univers retenu est la population des 15-64 ans car, chez les 65 ans et plus, quelque 86 % des travailleurs à temps partiel le sont par choix, par opposition à une infime proportion dont le temps partiel est non désiré et lié à l'offre d'emploi.

En période de récession économique, on observe davantage de travailleurs à temps partiel dont l'emploi occupé est non désiré. Depuis 1997, année de la mise en application d'un nouveau questionnaire de l'Enquête sur la population active qui améliorerait la définition de cette catégorie de travailleurs, l'occurrence de ce motif est à la baisse. Or, même en période de création d'emplois, les travailleurs dont le temps partiel est non désiré comptent pour une proportion non négligeable de l'ensemble des travailleurs à temps partiel (28,8 % en 2002²). Au Canada³, la proportion se situe à 27,8 %.

Les femmes de 25-54 ans constituent le groupe le plus important de travailleurs à temps partiel non désiré; 84 000 sont dans ce cas, soit 46,4 % du total. La lecture du premier tableau fait ressortir les sous-groupes de population – selon l'âge et le sexe – qui rapportent le plus souvent un emploi à temps partiel non désiré. En 2002, pour ce qui concerne les

deux sexes ensemble, ce motif arrive au premier rang parmi les raisons déclarées par les travailleurs de 25-54 ans

Répartition du temps partiel chez les 15-64 ans selon le motif principal, l'âge et le sexe, Québec, 2002

Motif	Unité	Total	15-24 ans	25-54 ans	55-64 ans
Total	k	627,6	241,4	321,7	64,5
	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Choix personnel	%	22,4	4,3	27,4	65,0
Autres occupations	%	48,8	77,5	34,1	14,6
Lié à l'offre d'emploi	%	28,8	18,2	38,5	20,5
Hommes	k	193,0	104,8	69,0	19,2
Choix personnel	%	15,3	4,4	19,3	60,4
Autres occupations	%	52,1	78,6	23,5	10,9
Lié à l'offre d'emploi	%	32,6	17,0	57,2	28,6
Femmes	k	434,6	136,6	252,7	45,3
Choix personnel	%	25,5	4,2	29,6	66,9
Autres occupations	%	47,4	76,6	37,1	16,1
Lié à l'offre d'emploi	%	27,1	19,2	33,2	17,0

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

1. Les conditions sont rapportées dans : Martin TABI et Stéphanie LANGLOIS (2003). « Qualité des emplois additionnels de 2002 », *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada (75-001), printemps, p. 13-18.
2. L'importance de cette population dépend du mode de calcul sélectionné pour la mesure du temps partiel involontaire. Différentes mesures sont exposées dans : Suzanne ASSELIN (2001). « La population active », *Portrait social du Québec. Données et analyse, édition 2001*, Québec, Institut de la statistique du Québec, p. 225-228. Aux fins de l'article, la population de travailleurs dont le temps partiel est non désiré est établie par rapport à l'ensemble des travailleurs à temps partiel. Cette façon de procéder permet de comparer leur répartition selon la raison principale avec celle des autres travailleurs à temps partiel.
3. D'autres résultats sur le Canada sont publiés dans Katherine MARSHALL (2000). « Travailler à temps partiel par choix », *L'emploi et le revenu en perspective*, Ottawa, Statistique Canada (75-001), novembre, p. 5-12.

15-24 ans affichent une proportion plus élevée.

La plupart des travailleurs occupant un emploi à temps partiel non désiré ne cherchent pas d'emploi à temps plein (74,3 % du total). L'intensité la plus grande est observable chez les femmes, pour ce qui est du sexe, et chez les 55-64 ans, en ce qui regarde l'âge. Il peut paraître curieux d'apprendre que le désir d'occuper un emploi à temps plein ne s'accompagne pas nécessairement d'une démarche de recherche. Les personnes qui déclarent ne pas avoir effectué une recherche au cours du mois de l'enquête l'ont peut-être fait antérieurement, mais l'enquête ne fournit pas de données à ce sujet. Pour prolonger leur semaine de travail en attendant de trouver un emploi à temps plein, le cumul d'emplois peut devenir une solution. Cette pratique est utilisée dans une proportion de 9,0 % parmi les travailleurs à temps partiel, mais un peu plus chez les travailleurs pour qui le temps partiel est non désiré (12,3 %), de même que chez ceux qui n'ont pas cherché un emploi à temps plein (13,3 %).

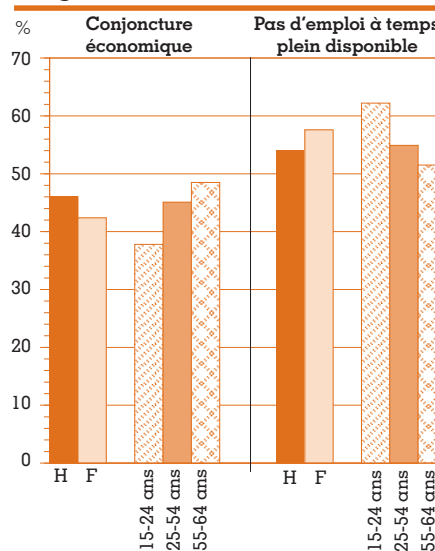
Il est intéressant de comparer les travailleurs à temps partiel qui espèrent occuper un emploi à temps plein, sans

toutefois procéder à une recherche d'emploi, et ceux qui cherchent un emploi. Les variables étudiées sont le niveau de scolarité, la catégorie d'emploi, le statut de permanence de l'emploi et la durée hebdomadaire de l'emploi. Le niveau de scolarité est équivalent, la moitié des travailleurs possèdent un diplôme d'études postsecondaires ou universitaires. Il n'y a pas de différence non plus quant à la catégorie des emplois, la plupart étant salariés, ce qui correspond à près de neuf travailleurs sur dix. Les différences apparaissent relativement aux deux autres variables. Les travailleurs qui ne recherchent pas d'emploi à temps plein sont occupés, dans une proportion plus élevée, par des emplois de 15-29 heures plutôt que de moins de 15 heures (84,0 % et 67,6 % respectivement). De même, lesdits travailleurs occupent, dans une plus grande proportion, des emplois salariés permanents (61,2 % par rapport à 50,3 %).

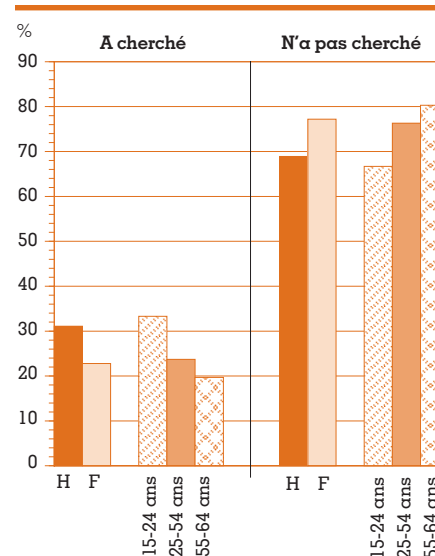
Bien que les femmes de 25-54 ans occupant un emploi à temps partiel non désiré lié à l'offre d'emploi composent le groupe le plus important de l'ensemble de ces travailleurs, d'autres sous-groupes sont également surreprésentés.

Malgré leur désir d'augmenter leurs heures de travail, les trois quarts n'ont pas effectué de recherche d'emploi à temps plein pendant le mois de l'enquête.

Répartition du temps partiel non désiré chez les 15-64 ans selon l'origine de la situation, Québec, 2002



Répartition du temps partiel non désiré chez les 15-64 ans selon la recherche d'un emploi à temps plein, Québec, 2002



Répartition des travailleurs à temps partiel chez les 15-64 ans selon certaines caractéristiques, Québec, 2002

Caractéristique	Unité	Autres travailleurs à temps partiel	Temps partiel non désiré		
			Total	A cherché du temps plein	N'a pas cherché du temps plein
Total	k	446,7	180,9	46,5	134,3
	%	100,0	100,0	100,0	100,0
Sans diplôme	%	18,7	19,8	20,9	19,5
DES (études postsec. partielles)	%	32,1	28,3	27,2	28,6
Diplôme d'études postsecondaires	%	34,7	37,3	35,3	37,9
Diplôme universitaire	%	14,5	14,6	16,5	14,0
Emplois salariés	%	88,3	86,9	88,3	86,5
Emplois autonomes ¹	%	11,3	12,9	11,6	13,4
Emplois salariés permanents	%	61,4	58,4	50,3	61,2
Emplois salariés temporaires	%	26,9	28,5	38,0	25,3
Emplois de moins de 15 heures	%	30,5	20,3	32,4	16,0
Emplois de 15-29 heures	%	69,5	79,7	67,6	84,0
Un seul emploi	%	92,3	87,7	90,6	86,7
Cumul d'emplois	%	7,7	12,3	9,4	13,3

1. Excluant les travailleurs familiaux non rémunérés.
Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*.
Compilation de l'Institut de la statistique du Québec.

Évolution de l'accessibilité financière à l'habitation au Canada entre 1981 et 2001

par Yves Nohbert

Depuis environ vingt ans, les parts budgétaires que les ménages canadiens consacrent notamment à l'alimentation et à l'habillement ont diminué, principalement au profit du logement et du transport. Les ménages qui consacrent 30 % et plus de leur revenu brut pour se loger vivent, dans bien des cas, une situation financière difficile. Une part aussi importante du budget allouée au logement provoque chez les ménages à faible revenu une diminution des dépenses destinées à d'autres besoins essentiels, comparativement aux ménages mieux nantis qui n'y voient en quelque sorte qu'un choix de consommation. Plusieurs facteurs influencent l'accessibilité financière au logement, notamment le mode d'occupation (propriétaire ou locataire), l'âge du soutien du ménage, la situation du marché immobilier et les conditions économiques locales. Si, entre 1981 et 2001, la proportion de propriétaires augmente dans

Les données proviennent des recensements du Canada de 1981, de 1991 et de 2001. En ce qui concerne les locataires, les dépenses de logement comprennent les paiements au titre du combustible, de l'eau et des autres services municipaux, ainsi que le loyer mensuel en espèces. Pour ce qui est des propriétaires, elles comprennent les paiements au titre du combustible, de l'eau et des services municipaux, les paiements hypothécaires mensuels, l'impôt foncier (taxes municipales et scolaires), ainsi que les frais de copropriété à partir de 1991. Les dépenses d'entretien et de rénovation du logement ne sont pas retenues par Statistique Canada dans le calcul des principales dépenses de propriété ou de loyer brut. Cette méthode de calcul entraîne une distorsion lorsque l'on compare les dépenses des propriétaires et des locataires, puisque, chez ces derniers, les dépenses d'entretien sont probablement retenues pour déterminer le loyer.

Répartition des ménages¹ selon la proportion du revenu² du ménage consacrée aux dépenses de logement et le mode d'occupation du logement, par région, Canada, 1981-2001

Mode d'occupation et région	Proportion du revenu				Total	Nombre de logements k
	Moins de 15%	De 15 à 29 %	De 30 à 49 %	50 % et plus		
	%					
Propriétaires						
Canada						
1981	49,2	34,9	10,3	5,6	100,0	4 897
1991	50,6	33,9	10,0	5,4	100,0	6 041
2001	47,9	36,0	9,9	6,2	100,0	7 411
Maritimes ³						
1981	53,4	32,9	8,9	4,8	100,0	491
1991	57,3	31,2	7,3	4,2	100,0	579
2001	54,3	32,6	7,6	5,5	100,0	644
Québec						
1981	47,4	36,2	10,3	6,1	100,0	1 119
1991	49,6	35,0	9,6	5,8	100,0	1 430
2001	52,2	33,7	8,1	6,0	100,0	1 703
Ontario						
1981	49,4	35,6	9,7	5,2	100,0	1 812
1991	48,3	33,8	11,9	6,0	100,0	2 257
2001	44,6	38,1	11,0	6,3	100,0	2 814
Prairies ⁴						
1981	48,4	34,4	11,5	5,7	100,0	483
1991	50,6	36,6	8,6	4,2	100,0	994
2001	49,1	37,1	8,7	5,1	100,0	1 247
Colombie-Britannique						
1981	49,7	32,4	11,5	6,3	100,0	625
1991	54,4	31,2	9,4	5,0	100,0	769
2001	44,5	34,8	12,5	8,2	100,0	988
Territoires ⁵						
1981	46,9	35,0	11,6	6,6	100,0	7
1991	52,7	33,2	9,5	4,6	100,0	11
2001	47,9	37,9	9,1	5,1	100,0	15
Locataires						
Canada						
1981	28,5	41,0	16,2	14,3	100,0	3 098
1991	23,7	41,5	18,8	16,0	100,0	3 659
2001	21,8	38,6	20,6	19,0	100,0	3 868
Maritimes ³						
1981	28,4	40,6	16,0	14,9	100,0	172
1991	25,6	38,2	19,3	16,9	100,0	207
2001	21,1	35,8	22,4	20,6	100,0	228
Québec						
1981	36,7	34,6	14,9	13,8	100,0	1 003
1991	27,0	37,9	18,2	16,9	100,0	1 152
2001	27,0	37,2	18,3	17,6	100,0	1 242
Ontario						
1981	24,9	46,2	15,4	13,4	100,0	1 077
1991	21,7	45,0	18,3	15,0	100,0	1 299
2001	18,1	39,7	22,3	19,9	100,0	1 339
Prairies ⁴						
1981	23,0	42,9	18,6	15,6	100,0	483
1991	23,2	43,1	18,8	14,9	100,0	549
2001	22,5	40,8	20,4	16,3	100,0	542
Colombie-Britannique						
1981	22,3	41,3	19,3	17,0	100,0	351
1991	19,5	40,7	22,1	17,6	100,0	438
2001	17,6	38,3	21,4	22,7	100,0	503
Territoires ⁵						
1981	67,0	19,7	7,2	6,1	100,0	12
1991	56,6	29,1	8,9	5,4	100,0	15
2001	50,8	29,9	10,2	9,1	100,0	15

1. Ménages privés dans les logements non agricoles hors réserve, sauf en 1981, quand les logements dans les réserves indiennes étaient inclus.
 2. Revenu total du ménage de l'année qui a précédé le recensement.
 3. Comprend les provinces de Terre-Neuve et Labrador, de l'Île-du-Prince-Édouard, de la Nouvelle-Écosse et du Nouveau-Brunswick.
 4. Comprend les provinces du Manitoba, de la Saskatchewan et de l'Alberta.
 5. Comprend les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Le Nunavut s'est ajouté au recensement de 2001.
- Source : Statistique Canada, recensements.

l'ensemble du pays de 61,3 % à 65,75 %, on observe des différences notables entre les grandes régions canadiennes; par exemple, au Québec, elle passe de 52,7 % à 57,8 % et, en Ontario, de 62,7 % à 67,8 %.

Les propriétaires et les locataires ont des fardeaux financiers très différents

En 2001, la proportion de propriétaires qui consacrent une faible part de leur revenu à l'habitation (moins de 15 %) est la plus élevée dans les provinces maritimes et au Québec, soit plus de 50 %; quant aux locataires, si l'on exclut les territoires nordiques qui connaissent une situation particulière, la proportion la plus élevée se trouve au Québec (27,0 %). Entre 1981 et 2001, la proportion des ménages qui consacrent une faible part de leur revenu à l'habitation est beaucoup plus importante chez les propriétaires que chez les locataires : elle augmente au Québec (de 47,4 % à 52,2 %), elle oscille aux environs de 50 % dans les Prairies et elle diminue en Ontario (de 49,4 % à 44,6 %). Par contre, entre 1981 et 2001, parmi les locataires, une seule tendance se dessine partout au Canada, soit une baisse généralisée de la proportion des ménages qui versent moins de 15 % de leur revenu pour se loger. Ainsi, la proportion baisse au Québec de 36,7 % à 27,0 %, en Ontario, de 24,9 % à 18,1 % et, en Colombie-Britannique, de 22,3 % à 17,6 %.

Entre 1981 et 2001 dans l'ensemble du Canada, la proportion de ménages locataires qui consacrent 30 % et plus de leur revenu au logement est passée de 30,5 % à 39,6 %, tandis que celle des ménages propriétaires s'est maintenue à environ 16 %. Cependant, ces données canadiennes cachent des différences régionales importantes. Durant cette période, la proportion des ménages locataires des provinces maritimes qui versent 30 % et plus de leur revenu pour se loger s'est élevée de 30,9 % à 43,0 %. Si, en 1981, un peu plus du quart des ménages locataires québécois et ontariens consacrent 30 % et plus de leur revenu à l'habitation, ce sont, en 2001, 35,9 % et 42,2 % des ménages qui s'acquittent d'un tel fardeau. En 2001, après les territoires nordiques (19,3 %), c'est au Québec que la proportion de locataires qui allouent 30 % et plus de leur revenu au loyer est la moins élevée (35,9 %).

Répartition des ménages¹ selon la proportion du revenu du ménage consacrée aux dépenses de logement, le mode d'occupation du logement et l'âge du soutien du ménage, par région, Canada, 2001

Âge du soutien du ménage et région	Propriétaire			Locataire		
	Moins de 30 % ²	30 % et plus ²	Total	Moins de 30 % ²	30 % et plus ²	Total
%						
Canada	83,9	16,1	100,0	60,4	39,6	100,0
15-24 ans	64,6	35,4	100,0	48,9	51,1	100,0
25-34 ans	79,4	20,6	100,0	67,6	32,4	100,0
35-44 ans	82,2	17,8	100,0	65,1	34,9	100,0
45-54 ans	85,7	14,3	100,0	64,0	36,0	100,0
55-64 ans	84,0	16,0	100,0	57,1	42,9	100,0
65-74 ans	87,0	13,0	100,0	53,5	46,5	100,0
75 ans et plus	86,9	13,1	100,0	45,5	54,5	100,0
Maritimes ³	86,9	13,1	100,0	57,0	43,0	100,0
15-24 ans	70,7	29,3	100,0	43,9	56,1	100,0
25-34 ans	83,9	16,1	100,0	65,1	34,9	100,0
35-44 ans	86,7	13,3	100,0	62,6	37,4	100,0
45-54 ans	87,7	12,3	100,0	59,0	41,0	100,0
55-64 ans	84,6	15,4	100,0	52,7	47,3	100,0
65-74 ans	90,0	10,0	100,0	51,8	48,2	100,0
75 ans et plus	90,2	9,8	100,0	45,4	54,6	100,0
Québec	85,9	14,1	100,0	64,1	35,9	100,0
15-24 ans	69,3	30,7	100,0	54,8	45,2	100,0
25-34 ans	84,0	16,0	100,0	72,7	27,3	100,0
35-44 ans	86,5	13,5	100,0	69,8	30,2	100,0
45-54 ans	88,2	11,8	100,0	67,4	32,6	100,0
55-64 ans	84,1	15,9	100,0	57,9	42,1	100,0
65-74 ans	85,7	14,3	100,0	58,1	41,9	100,0
75 ans et plus	85,5	14,5	100,0	50,2	49,8	100,0
Ontario	82,7	17,3	100,0	57,8	42,2	100,0
15-24 ans	59,0	41,0	100,0	43,8	56,2	100,0
25-34 ans	77,6	22,4	100,0	65,3	34,7	100,0
35-44 ans	80,0	20,0	100,0	62,5	37,5	100,0
45-54 ans	84,8	15,2	100,0	62,8	37,2	100,0
55-64 ans	84,1	15,9	100,0	57,1	42,9	100,0
65-74 ans	86,2	13,8	100,0	46,6	53,4	100,0
75 ans et plus	84,9	15,1	100,0	38,3	61,7	100,0
Prairies ⁴	86,2	13,8	100,0	63,3	36,7	100,0
15-24 ans	69,5	30,5	100,0	52,7	47,3	100,0
25-34 ans	81,2	18,8	100,0	69,4	30,6	100,0
35-44 ans	85,1	14,9	100,0	68,5	31,5	100,0
45-54 ans	88,0	12,0	100,0	66,6	33,4	100,0
55-64 ans	85,9	14,1	100,0	58,7	41,3	100,0
65-74 ans	89,5	10,5	100,0	60,3	39,7	100,0
75 ans et plus	90,2	9,8	100,0	53,6	46,4	100,0
Colombie-Britannique	79,3	20,7	100,0	55,9	44,1	100,0
15-24 ans	54,6	45,4	100,0	41,6	58,4	100,0
25-34 ans	70,2	29,8	100,0	61,9	38,1	100,0
35-44 ans	73,5	26,5	100,0	59,5	40,5	100,0
45-54 ans	79,5	20,5	100,0	58,0	42,0	100,0
55-64 ans	81,2	18,8	100,0	54,2	45,8	100,0
65-74 ans	86,8	13,2	100,0	51,0	49,0	100,0
75 ans et plus	87,8	12,2	100,0	41,4	58,6	100,0
Territoires ⁵	85,8	14,2	100,0	80,7	19,3	100,0
15-24 ans	67,3	32,7	100,0	66,7	33,3	100,0
25-34 ans	84,3	15,7	100,0	81,9	18,1	100,0
35-44 ans	87,0	13,0	100,0	83,5	16,5	100,0
45-54 ans	88,0	12,0	100,0	78,9	21,1	100,0
55-64 ans	85,5	14,5	100,0	83,7	16,3	100,0
65-74 ans	83,4	16,6	100,0	83,8	16,2	100,0
75 ans et plus	76,8	23,2	100,0	85,4	14,6	100,0

Voir les notes du tableau précédent.

Source : Statistique Canada, recensements.

Quant aux ménages locataires de Colombie-Britannique, ils consentent le plus important effort financier destiné au logement, puisque, en 1981 et en 2001, 36,3 % et 44,1 % d'entre eux versaient 30 % et plus de leur revenu. Entre 1981 et 2001, les hausses les plus importantes de la proportion de ménages locataires qui assument un fardeau budgétaire représentant 30 % et plus de leur revenu sont survenues en Ontario et dans les provinces maritimes, c'est-à-dire 13,4 points et 12,1 points respectivement, tandis que la moins élevée est observée dans les provinces des prairies, soit 2,5 points.

La proportion des ménages propriétaires qui consacrent 30 % et plus de leur revenu à l'habitation est sensiblement moins élevée et elle évolue plus lentement que celle des locataires aux prises avec le même fardeau budgétaire. Ainsi, entre 1981 et 2001, une proportion d'un peu moins de 14 % des ménages propriétaires des provinces maritimes allouent 30 % et plus de leur revenu pour se loger, celle des ménages québécois diminue de 16,4 % à 14,1 % et celle des ménages ontariens augmente de près de 15 % à plus de 17 %.

La part du logement dans le budget des locataires s'élève au fur et à mesure que l'âge du soutien du ménage augmente

En 2001, dans l'ensemble du Canada, une importante proportion de soutiens de ménage de 15-24 ans consacre 30 % et plus du revenu à l'habitation, soit 35,4 % des propriétaires et 51,1 % des locataires. En effet, plusieurs d'entre eux sont étudiants, le marché du travail est précaire chez les jeunes et leur revenu est généralement faible. En les excluant, on peut discerner deux tendances opposées qui s'observent dans plusieurs régions du Canada, soit une augmentation marquée de la proportion des ménages locataires ainsi qu'une diminution, parfois interrompue à l'âge de la retraite, de celle des propriétaires qui allouent 30 % et plus de leur revenu au logement au fur et à mesure que l'âge du soutien du ménage s'élève.

Cela peut être observé notamment en Colombie-Britannique où 29,8 % des soutiens de ménage propriétaires de 25-34 ans, 20,5 % des 45-54 ans et 12,2 % des 75 ans et plus consacrent 30 % et plus de leur revenu pour se loger. Cependant, dans certaines régions comme le Québec, la proportion de ménages consacrant 30 % et plus de leur revenu au logement augmente légèrement, par exemple de 13,5 % chez les 35-44 ans à 15,9 % chez les 55-64 ans. L'arrivée de l'âge de la retraite entraîne une diminution du revenu et, par conséquent, l'augmentation du poids relatif des dépenses de logement dans le budget.

En 2001, parmi les locataires, la proportion des ménages dont 30 % et plus du revenu est destiné à l'habitation augmente régulièrement avec l'âge à partir de 25 ans dans toutes les régions du Canada, sauf dans les territoires nordiques. Une comparaison entre le Québec, l'Ontario et la Colombie-Britannique montre que la proportion de ménages locataires qui assument un tel fardeau budgétaire est respectivement de 30,2 %, de 37,5 % et de 40,5 % chez les 35-44 ans; chez les 75 ans et plus, les proportions respectives sont de 49,8 %, de 61,7 % et de 58,6 %. Cela peut s'expliquer par le fait que les soutiens de ménage d'âge moyen qui bénéficient d'un revenu suffisant deviennent propriétaires et que, plus tard, au moment de l'accession à la retraite, le revenu des ménages diminue.

La situation des propriétaires est d'autant plus avantageuse que les dépenses effectuées pour l'habitation représentent, dans une certaine mesure, de l'épargne qui enrichit le patrimoine du ménage. Les propriétaires dont l'hypothèque est remboursée peuvent consacrer une plus grande proportion de leur revenu à d'autres postes budgétaires. Entre 1990 et 2000, le revenu médian des ménages propriétaires s'est accru de près de 20 % au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique, tandis que la valeur médiane des propriétés résidentielles s'est élevée de moins de 5 % au Québec et en Ontario, et de plus de 30 % en Colombie-Britannique. Quant aux locataires, les ménages québécois ont connu une augmentation de leur revenu médian de près de 13 %, semblable à celle du loyer brut moyen de 10 %. En Ontario et en Colombie-Britannique, le revenu médian des ménages a enregistré une hausse de près de 9 % et de 14 % respectivement par comparaison à celle du loyer brut moyen supérieure à 20 %. Pour une bonne part d'entre eux, les locataires ne deviennent pas propriétaires au fil des ans pour des raisons qui relèvent tant de facteurs financiers personnels que de la situation du marché immobilier régional. Les caractéristiques régionales – comme la présence de grandes agglomérations urbaines et la vigueur de l'activité économique – influencent le marché immobilier et le revenu des ménages et, par conséquent, l'accessibilité financière à l'habitation.

Ce bulletin est réalisé par l'Unité des conditions de vie et l'équipe du programme démographie.

Pour plus de renseignements :
Sylvie Jean, chargée de projet
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec)

G1R 5T4

Téléphone : (418) 691-2406 (poste 3155)

Courriel : sylvie.jean@stat.gouv.qc.ca

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec
3^e trimestre 2003
ISSN 1491-6789

© Gouvernement du Québec

**Institut
de la statistique**
Québec 